

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 16 janvier 1957.-

OBJET:
P.V.53/L.D.-

N°

/JUST./L.D.-



A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à

KIGALI.-

Monsieur le Substitut,

Je tiens l'honneur de vous faire tenir ci-joint
mon P.V.53/L.D. à charge du nommé Mohamed bin Hassan
Nahamani qui est l'exécution de votre R.I.N°5920/R.M.P
9407/H. du 4/12/56.

L'Officier de Police Judiciaire
DE ZUTTER. L.,

PRO JUSTITIA.

L'An mil neuf cent cinquante sept, le sixième jour du mois de janvier, devant nous DE ZUTTER, Luc Robert, Hubert, Officier de Police Judiciaire en compétence générale à Kibungu, nous trouvant à Rwanagana comparait le nommé Mohamed, Nahmani Mohamed bin Hassan (voir fiche d'identité) et répond comme suit à nos questions.

Q. Vous en êtes accusé d'avoir fait des infractions contre la Police de Roulage avec votre véhicule R.U.3572 le 12/11/56. L'O.P.J. C.Lenoy ,R. a constaté au moment du contrôle:

- 1° ne pas avoir pu présenter le certificat d'enregistrement du véhicule R.U. 3572.
- 2° d'avoir transporté des passagers irréguliers.
- 3° absence de frein à main et frein à pied défectueuse.

R. Reconnaissez-vous les faits mis à votre charge ?
Non, personnellement je n'ai jamais conduit ce véhicule au mois de novembre.

Q. R. Quel est le nom du chauffeur de ce véhicule ?
Le nommé IBRAHIM

Q. R. N'avez-vous pas en dans votre service un nommé Toki Hamed bin Abdallah
Nom d'autre part ce type n'existe pas ici

Q. R. N'avez-vous jamais eu des infractions avec votre véhicule contre la police de Roulage ?

R. Oui mon véhicule étant conduit par le nommé ZAKWANI Hamdin bin Abdallah a commis une infraction à la police de Rouga et attrapé une amende de 750 Fr le 22/11/56.

Note O.P.J. Nous constatons une quittance provisoire sans numéro qui correspond aux divers du comparant et signé par O.P.J. Van Dousselaere, R.le 22/11/56.

Le comparant

Je jure que le présent P.V. est sincère.
L'Officier de Police Judiciaire
DE ZUTTER, L.

Note O.P.J. Après m'avoir renseigné en effet le nommé Toldi Hamed bin Abdallah n'existe pas à Rwanagana.